

Questions au Feuilleton

NOTA: Les dépenses précitées ne comprennent ni les allocations de formation ni les autres sommes dépensées au titre du soutien du revenu qui ont été versées aux immigrants qui ont suivi un cours de langue.

LE DÉPLACEMENT DE BISONS D'ATHABASCA D'ALBERTA EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 2294—**M. Scott (Hamilton-Wentworth):**

1. Parcs Canada a-t-il déplacé 65 bisons d'Athabasca du parc national Wood Buffalo en Alberta vers un nouveau parc situé sur la rivière Nahanni-sud, au nord de Fort Nelson (C.-B.) et, le cas échéant, a) à quel prix, b) pourquoi?

2. Des hauts fonctionnaires de Parcs Canada ou d'autres ministères se rendent-ils périodiquement au parc en avion et, le cas échéant, pourquoi?

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): 1. Le Service canadien de la faune a déplacé 28 bisons d'Athabasca du parc national d'Elk Island (Alberta) jusqu'aux environs de Nahanni Butte, au nord de Fort-Liard (Territoires du Nord-Ouest). Cet endroit est situé à proximité du parc national de Nahanni, hors des limites de celui-ci.

a) Environ \$12,000 (consentis par le Fonds mondial pour la Nature (Canada)).

b) Pour réintroduire le bison d'Athabasca, qui est en danger d'extinction, dans son territoire naturel.

2. Non.

LES PROGRAMMES DE FORMATION DE TRAVAILLEURS FORESTIERS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 2301—**M. Howie:**

Le gouvernement subventionne-t-il des programmes de formation de travailleurs forestiers au Nouveau-Brunswick et, le cas échéant, quel en est le détail?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui. Au cours des trois dernières années, 106 contrats de formation industrielle ont été signés avec des employeurs du Nouveau-Brunswick aux termes du Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada en vue de former 476 travailleurs forestiers dans des cours comme: chauffeur de camion, mécanicien d'entretien, conducteur de matériel lourd, formation des instructeurs et perfectionnement des compétences de surveillance. Ces programmes de formation ont coûté environ \$300,000 au Canada. De plus, aux termes du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada (formation en établissement), 654 personnes ont suivi des cours en vue de devenir travailleurs forestiers et bûcherons, ce qui représente des dépenses de \$968,391.

LE MANUEL PRÉCISANT COMMENT L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DES MINISTÈRES DOIT ÊTRE FORMULÉE

Question n° 2311—**M. Herbert:**

La direction de l'évaluation des programmes du bureau du contrôleur général a-t-elle préparé un manuel précisant comment l'évaluation des politiques des ministères doit être formulée et comment la politique doit être mise en œuvre et, le cas échéant, est-il à la disposition du public?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): La Direction de l'évaluation des programmes du Bureau du contrôleur général en est à la fin de la rédaction, de la traduction et de l'impression du «Guides sur la fonction d'évaluation des programmes dans les ministères et les organismes fédéraux». Ce document sera disponible d'ici peu, et j'en enverrai une copie à tous les députés dès que possible. Ce guide donne les bases pour la formulation des politiques d'évaluation des ministères ainsi que les lignes directrices et des suggestions pour la mise en œuvre de l'évaluation des programmes.

LA BANQUE D'ŒUVRE D'ART—LA LOCATION

Question n° 2366—**M. Nielsen:**

1. Des ministres ont-ils à leur résidence personnelle des œuvres d'art: gravures, peintures et sculptures, provenant de la Banque d'œuvres d'art et, le cas échéant et au 1^{er} avril 1981, a) lesquels, b) combien d'œuvres?

2. Le a) ministre des Communications, b) ministre d'État (Mines) louent-ils à leurs frais de telles œuvres et, le cas échéant, combien avaient-ils payé le 1^{er} avril 1981?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question est comme suit: 1. Non.

2. Sans objet.

LES ANCIENS DES BANDES INDIENNES DU YUKON

Question n° 2367—**M. Nielsen:**

Les Indiens du Yukon touchent-ils des prestations en vertu du Programme d'indemnisation des anciens et, le cas échéant, combien d'entre eux?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, les anciens des bandes indiennes du Yukon touchent actuellement des prestations en vertu d'une entente sur un régime temporaire d'indemnisation des anciens des bandes indiennes du Yukon conclue entre le gouvernement du Canada et le Conseil des Indiens du Yukon. Le 8 avril 1981, le Conseil des Indiens du Yukon a indiqué que 355 noms figuraient sur sa liste d'anciens admissibles.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si les questions n°s 1623 et 2174 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions n°s 1623 et 2174 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.